

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Service
Urbanisme
Développement
Urbanisme
Urbanisme
Urbanisme

Date de consultation : 17/04/2024
N° de page : 1/12

DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2018 relative aux délégations des
fonctionnements aux services de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2022 relative à la fixation des
taux des redevances pour l'année 2024.

La commune présente par [REDACTED] représentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire sur le site cinéraire du cimetière de
la commune à l'USC 844_2, à l'effet d'y faire exécuter les sépultures.

Article 1er - La concession cinéraire n° 844_2, relative au site cinéraire de la commune, est
attribuée à l'USC 844_2, à l'effet d'y faire exécuter les sépultures.

Article 2 - Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 10 ans,
renouvelable de 10 ans, à compter du 17 juillet 2024.

Article 3 - La concession cinéraire n° 844_2 est attribuée à l'USC 844_2.

Article 4 - Lors d'un état d'urgence, le conseil de Limoges Métropole peut, par une
décision, autoriser l'USC 844_2, à effectuer des travaux de maintenance sur le site cinéraire.
Cette autorisation est soumise à l'approbation du conseil de Limoges Métropole.

Article 5 - L'USC 844_2 est soumise à l'obligation de verser au conseil de Limoges Métropole, à
compter du 17 juillet 2024, une somme de 10 000 euros, à titre de contribution au fonctionnement
du service cinéraire.

Article 6 - Le conseil de Limoges Métropole peut, par une décision, autoriser l'USC 844_2, à effectuer
des travaux de maintenance sur le site cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire -
844_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2024



DEC_FUNER_844_2.pdf
(.pdf, 315,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER